

Centre d'information sur les professions médicales et paramédicales (CIPMP)

Denise Deliège et Etienne De Clercq

Le 21 décembre 2015

Suggestions pour la fixation des futurs contingents de médecins

(Analyses consécutives à l'édition du rapport annuel
de la Commission de planification pour l'année 2014)

1. Baser les quotas sur les sortants prévisibles

Trop souvent les fixations des quotas s'appuient sur la perception d'une situation du moment, au lieu d'anticiper la situation à venir sur base de la situation passée.

Les perspectives en matière d'évolution de l'obésité et de la pyramide des âges conduisent à augurer la progression des besoins de soins, mais il reste difficile de les chiffrer avec précision.

Par contre, il est relativement aisé de tenir compte

- a) de la croissance de la population (le Bureau du Plan nous informe régulièrement)
- et b) des « besoins de remplacement » (c.-à-d. les flux entrant censés remplacer les « sortants »).

Entre 2015 et 2027, la population augmentera de 4.6% en Flandre et de 7.3% dans la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Par ailleurs, la Belgique connaîtra dans les 13 ans à venir une poussée inégalée des retraites, consécutive au pic de médecins diplômés des années 1975 à 1987 ; ces derniers s'élevaient en moyenne annuelle à 1417, dont 757 Francophones (53%).

Quant aux plans de stage contingentés, ils n'ont atteint en moyenne que 93% des quotas néerlandophones et 96% des quotas francophones. Pour ces derniers, ils correspondraient ainsi aux deux tiers du nombre de diplômés 40 ans auparavant, dans le scénario hypothétique où les quotas auraient été strictement observés. Si tous les surnuméraires étaient acceptés, l'ensemble des diplômés francophones de 1975 à 1987 ne serait toujours pas entièrement remplacés (voir tableau en annexe). Si une compensation des surnuméraires prend place, ce pourcentage n'atteindrait plus que les trois quarts (cf. annexe).

Mais la situation serait cruciale entre 1921 et 1927. En effet, si une compensation s'établit sur 10 ans, l'on peut estimer que pour ces années de fortes sorties, il n'y aurait plus que 93% des diplômés néerlandophones 40 ans auparavant qui seraient remplacés et 22% des Francophones ! Cette estimation devient encore plus basse que par le passé en raison du fait que tous les diplômés ne sollicitent pas de plan de stage et que l'on a tenu compte des surnuméraires de 2019 et 2020..

D'où l'intérêt pour les deux Communautés d'introduire le critère des « sortants » dans la fixation des futurs quotas.

¹ Perspectives de population 2007-2060, BFP-DGSIE

2. Remplacer les médecins agréés partis à l'étranger ou devenus inactifs

Il existe une série de cas permettant de compléter de futurs quotas en remplaçant certains diplômés issus de cohortes contingentées : c'est le cas pour les décès, les abandons, les mandats de recherche et les décisions ministérielles (cf. rapport 2014 de la Commission de Planification, p. 48).

Pourquoi ne pas étendre cette liste de remplacements autorisés au cas des médecins ayant fait partie des cohortes contingentées, mais qui soit a) sont **domiciliés à l'étranger** (par exemple depuis 2 ans) soit b) sont **devenus inactifs** dans le système de santé belge. De telles décisions n'empêcheraient pas que ces médecins gardent une autorisation de retour en Belgique (ou de retour à l'activité), en diminuant d'autant les remplacements ultérieurs.

2.1 Départ à l'étranger

Pour ce qui est des départs à l'étranger, ils sont d'autant plus probables qu'il existe un pourcentage significatif de médecins étrangers parmi les diplômés contingentés. On peut tenter d'en estimer le nombre comme suit :

a) Le nombre cumulé de plans de stage approuvés (parmi les diplômés contingentés) peut être estimé pour la période 2004 à 2014 à :

5684 du côté flamand et 4145 du côté francophone (p 55-56)

b) Parmi eux, le SPF dénombrait en 2014, 9% d'étrangers en Communauté flamande et 16% en Communauté française (p 49 en note).

Si ce % est constant pour 2004 à 2014 et qu'il s'applique à l'identique pour les plans de stage, on peut évaluer le nombre cumulé des plans de stage attribués à des étrangers à :

512 Néerlandophones et 663 Francophones.

c) Reste à savoir le nombre d'entre eux qui ont effectivement quitté la Belgique et qui pourraient dès lors faire l'objet de remplacements. L'assiette étant non négligeable, cela pourrait devenir intéressant et s'accroître au fil du temps.

Le nombre total de médecins pouvant être remplacés sera évidemment encore plus élevé si on étend la mesure à l'ensemble des médecins agréés ayant émigré. Les données du CIPMP devraient pouvoir aider à analyser cette problématique.

2.2 Inactivité

Pour ce qui est de l'ensemble des médecins agréés ayant quitté la profession de soins, une analyse plus fine pourrait être réalisée à partir des données du Centre d'Information des professions médicales. A suivre, ...

Annexe**1. Situation théorique en cas de respect des quotas (Source : CIPMP)**

	Pays	NI	Fr
Total des diplômés de 1975 à 1987	18416	8575	9841
Moyenne/an	1417	660	757
% selon régime linguistique	100%	47%	53%
quota 2015 à 27 (si inchangés)	17220	10332	6888
dont plans de stage estimés	16250	9610	6640
Plans de stage versus diplômés 40 ans auparavant		<u>112%</u>	<u>67%</u>

2. Prise en compte des surnuméraires

(Source : CIPMP sur base du rapport 2014 de la Commission de Planification)

2.1 De 2015 à 2027

Diplômés 2015- 2020	12037	5.789	6.248
Somme quota si inchangés et respectés 2021-2027	8610	5.166	3.444
Plans de stage estimés si tous quota acceptés			
- 2015-20	11407	5.385	6.023
- 2021-27			
	8125	4.805	3.320
Total si tous acceptés 2015-2027	19532	10190	9343
Idem en % des diplômés 40 ans auparavant	106%	119%	95%
Dont diplômés surnuméraires jusqu'en 2020	3721	554	3167
surnuméraires en 2021 ?	???		
Estimation plans de stage des surnuméraires si tous acceptés		515	3053
Compensation annuelle si étalée sur 10 ans	357	52	305
Compensation correspondante de 2021 à 2027	2498	361	2137
Plans de stage autorisés après compensation 2021-2027	5627	4444	1183
Total entrants (plans) 2015-27	17035	9.829	7.206
Idem versus diplômés 40 ans auparavant		115%	73%

2.2 De 2021 à 2027

Total des diplômés de 1981 à 1987	10131	4759	5372
Moyenne/an		680	767
Plans de stage autorisés après compensation 2021-2027	5627	4444	1183
Idem versus diplômés 40 ans auparavant	56%	93%	22%